

**SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE
« SOCIETE CIVILE AGRICOLE DES VANNEAUX »
AU CAPITAL DE 760.000,00 €
SIEGE SOCIAL : FERME DES VANNEAUX
95590 PRESLES
410.417.091 RCS PONTOISE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 08 AVRIL 2025**

Le huit avril deux mille vingt-cinq, les associés de la Société dénommée « SOCIETE CIVILE AGRICOLE DES VANNEAUX », société civile d'exploitation agricole au capital de SEPT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (760.000,00 €), divisé en CINQ MILLE (5.000) parts sociales de cent cinquante-deux euros (152,00 €) chacune, se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation verbale de Monsieur Edouard DEGREMONT, gérant en exercice et associé de la Société.

EXPOSE PREALABLE

A la suite d'une donation-partage reçue par Maître Aline VION, Notaire, le 10 juin 2015, Monsieur Pierre-Philippe DEGREMONT a donné la nue-propriété de 949 parts sociales numérotées de **1.952 à 2.460 et 2.701 à 3.140** à Monsieur Edouard DEGREMONT.

Madame Catherine DEGREMONT, née FOURNEAU, a, elle, donné la nue-propriété de 49 parts sociales numérotées de **2.652 à 2.700**.

De telle sorte qu'à la date du 10 juin 2015, date de ladite donation-partage, le capital était réparti de la façon suivante :

- **Monsieur Edouard DEGREMONT**, à concurrence de quatre mille parts (4.000) sociales numérotées de **1 à 1.950, de 2.461 à 2.650 et de 3.141 à 5.000** en pleine propriété et de neuf cent quarante-neuf (949) parts en nue-propriété, numérotées de **1.952 à 2.460 et 2.701 à 3.140 et de 2.652 à 2.700**.
ci.....**4.998 parts**
- **Monsieur Pierre-Philippe DEGREMONT**, à concurrence d'une part en pleine propriété numérotée **1.951** et de neuf cent quarante-neuf (949) parts sociales en usufruit numérotées de **1.952 à 2.460 et de 2.701 à 3.140**,
ci.....**1 part**
- **Madame Catherine DEGREMONT**, à concurrence d'une part en pleine propriété numérotée **2.651** et de quarante-neuf (49) parts en usufruit, numérotées de **2.652 à 2.700**,
ci.....**1 part**

Que les associés n'ont pas mis à jour les statuts avant de procéder à une nouvelle donation en date du 21 novembre 2024.

Il est exposé également que les statuts ne prévoient pas d'agrément concernant les donations entre héritiers et qu'à cet égard, une nouvelle donation est intervenue le 21 novembre 2024 et que celle-ci a modifié la répartition des parts sociales à compter de cette date.

Qu'en conséquence, les parts sociales sont réparties tel qu'il va suivre :

Sont présents :

- **Monsieur Edouard DEGREMONT**, propriétaire de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts en pleine propriété numérotées de **1 à 1.950, de 1.952 à 2.650 et de 2.652 à 5.000**,
ci.....**4.998 parts**
- **Monsieur Pierre-Philippe DEGREMONT**, propriétaire d'une part, numérotée **1.951**,
ci.....**1 part**
- **Monsieur Jérôme DEGREMONT**, propriétaire d'une part, numérotée **2.651**,
ci.....**1 part**

Total des parts des associés présents : CINQ MILLE sur les CINQ MILLE composant le capital social.

Monsieur Edouard DEGREMONT préside la séance en sa qualité de gérant en exercice et d'associé de la Société.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents, en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. RATIFICATION DES CONVOCATIONS VERBALES,**
- 2. CONSTAT DES DONATIONS DU 10 JUIN 2015 ET DU 21 NOVEMBRE 2024**
- 3. CONSTAT DE LA SORTIE DE MADAME CATHERINE DEGREMONT DE LA SOCIETE**
- 4. CONSTAT DE L'ENTREE DE MONSIEUR JEROME DEGREMONT DANS LA SOCIETE**
- 5. CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**
- 6. ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS**
- 7. DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.**

CECI EXPOSE, IL EST PROCEDE A L'EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE RESOLUTION : RATIFICATION DES CONVOCATIONS VERBALES

La collectivité des associés, réunissant la totalité des parts composant le capital, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que la convocation des associés à la présente assemblée n'a pas fait l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis

de réception, en donne pleine et entière décharge au gérant et ratifie, sans exception, ni réserve, les convocations verbales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : CONSTAT DES DONATIONS DU 10 JUIN 2015 ET DU 21 NOVEMBRE 2024

La collectivité des associés, réunie aujourd'hui, constate l'effectivité de deux donations intervenues le 10 juin 2015 et le 21 novembre 2024.

Comme indiqué dans l'exposé préalable, 10 juin 2015, à BEAUMONT-SUR-OISE (Oise) pardevant Maître Aline VION, il a été consenti par Monsieur et Madame Pierre-Philippe DEGREMONT, la donation de :

- La nue-propriété de **949 parts sociales** numérotées de **1.952 à 2.460 et 2.701 à 3.140** par Monsieur Pierre-Philippe DEGREMONT, au profit de Monsieur Edouard DEGREMONT.
- La nue-propriété de **49 parts sociales** numérotées de **2.652 à 2.700**, par Madame Catherine DEGREMONT au profit de Monsieur Edouard DEGREMONT.

Le 21 novembre 2024, à BEAUMONT-SUR-OISE (Oise) Pardevant Maître Aline VION, il a été consenti par Monsieur et Madame Pierre-Philippe DEGREMONT, la donation de :

- L'usufruit de **949 parts sociales** numérotées de **1.952 à 2.460 et de 2.701 à 3.140** au profit de Monsieur Edouard DEGREMONT.
- L'usufruit de **49 parts sociales** numérotées de **2.652 à 2.700**, au profit de Monsieur Edouard DEGREMONT.
- La pleine propriété d'une part sociale numérotée **2.651**, au profit de Monsieur Jérôme DEGREMONT.

Les parties ont entendu bénéficier dispositions de l'article 787 B du CGI instaurant une réduction de l'assiette des droits de mutation à titre gratuit de 75 %.

Il est rappelé par la collectivité des associés que lesdites donations intervenantes entre héritiers, n'étaient pas soumises à un agrément, en vertu de l'article 09 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA SORTIE DE MADAME CATHERINE DEGREMONT DE LA SOCIETE

La collectivité des associés vient constater qu'à la suite de la donation intervenue le 21 novembre 2024, Madame Catherine DEGREMONT a donné la dernière part lui appartenant, numérotée 2.651 à Monsieur Jérôme DEGREMONT.

En conséquence, Madame Catherine DEGREMONT quitte la société, ce qui est constaté par les associés.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONSTAT DE L'ENTREE DANS LA SOCIETE DE MONSIEUR JEROME DEGREMONT

La collectivité des associés vient constater qu'à la suite de la donation intervenue le 21 novembre 2024, Madame Catherine DEGREMONT a donné la dernière part lui appartenant, numérotée 2.651 à Monsieur Jérôme DEGREMONT.

En conséquence, la collectivité des associés constate l'entrée de Monsieur Jérôme DEGREMONT, avec le bénéfice de cette part sociale.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la société. Ce dernier est donc transféré à l'adresse suivante :

2, Rue de l'ISLE-ADAM 95590 PRESLES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

La collectivité des associés décide de remplacer, à compter de ce jour, les statuts qui ont régi la société, par les statuts, ci-après annexés, enregistrés simultanément avec le présent procès-verbal et qui comprennent notamment des modifications de rédaction et sur les règles de majorités et de quorum afférentes aux cessions et aux assemblées générales.

Ce choix est principalement motivé par la question de la lisibilité des statuts devenue complexe.

Pour des raisons de simplification, les statuts nouvellement adoptés prendront en considération les modifications décidées et approuvées qui suivent et qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et il est, en conséquence, procédé aux déclarations d'usage.

ENREGISTREMENT :

L'enregistrement du présent acte au droit fixe de 125 euros, prévu à l'article 680 du code général des impôts.

FRAIS :

Les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la Société qui s'y oblige expressément.

ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, la collectivité des associés fait, en tant que de besoin, élection de domicile au nouveau siège social, sis 2, rue de l'ISLE-ADAM- 90590 PRESLES.

SIGNIFICATION :

Avant de clore l'assemblée générale, il est ici précisé que les modifications présentement actées, intervenant dans le fonctionnement de la Société, feront l'objet du dépôt, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE d'un exemplaire original du présent procès-verbal, outre un exemplaire, certifié conforme par la gérance, des statuts mis à jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents en début de séance.

Fait à **PRESLES**

Le **08 avril 2025**

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le/la soussigné(e) est convenu(e) de signer électroniquement les présents statuts et ses annexes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), le/la soussigné(e) s'accordant à reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présents statuts et ses annexes par le service Docusign (www.docusign.com).

Monsieur Edouard DEGREMONT	Signé par :  Edouard DEGREMONT F183D35BA66E4CF...
Monsieur Jérôme DEGREMONT	Signé par :  Jérôme DEGREMONT 9782EB65CC334DA...
Monsieur Pierre-Philippe DEGREMONT	DocuSigned by:  Pierre Philippe Degremont 53555854162A468...

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
ERMONT
Le 06/05/2025 Dossier 2025 00007672, référence 9504P61 2025 A 01648
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros